



L'Association Sportive Militaire de Tunis
sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres

Organise

La 2^{ème} édition du PRIX GRAND TROPHÉE CSO INITIATION

Avant Programme des Journées CSO du 8 & 9 Avril 2017



Date : 08 & 09/04/2017

Lieu : Centre Militaire de la Cavalerie – Avenue Fattouma BOURGUIBA - La Soukra.

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement vétérinaire, 13^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2017.

ORGANISATEUR :

L'Association Sportive Militaire de Tunis sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres

COMITE D'ORGANISATION :

Président de la Manifestation : *Capitaine de Vaisseau Major M. ABICHOU*

Directeur de l'Evènement : *Médecin Vétérinaire Lieutenant-Colonel M. L. SMAOUI*

Directeur Administratif et Financier : *Colonel H. MOUSSAOUI*

Directeur Exécutif : *Colonel T. TROJET*

Directeur Logistique : *Colonel S. MACHATT*

Secrétaire Général de l'A.S.M.T. : *Commandant B. AYED*

Directeur de l'Ecole Militaire du Sport : *Colonel A. REKIK*

Directeur de l'Elite Sportive Militaire : *Lieutenant-Colonel L. BOUGUERRA*

Directeur Technique : *Lieutenant S. KAMZI*

Directeur Sportif : *Commandant H. BEN MABROUK*

Coordinateur Fédéral : *Mme. B. ARFAOUI (Secrétaire Général F.T.S.E.)*

Coordinateur de l'Accueil et du Protocole : *Commandant A. MEJRI*

Coordinateur de Presse : *Commandant M. BEN ZEKRI*

Coordinateur de Sécurité : *Capitaine A. JEMAI*

Trésorerie : *Commandant DH. MRAISSI, Adjudant Major F. BOUKARI, Mr. R. JEMAI (trésorier F.T.S.E.)*

Secrétariat : *Adjudant Major Ch. BEN SALEM, Mlle. Th. AYADI (F.T.S.E.)*

JURY DE TERRAIN :

Président : *Mr. A.BEN SALAH* Membres :*Mr. Y. BEDOUI, Adjudant Major L. REZGANI,*

Chronométrateur: *Mr. H. Dabboussi*

Chef Steward: *Mr. A. SELLAMI* Steward: *Mme. KH. MAGHERBI, Mr. A. BEN NACEUR*

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : *Adjudant Major N. HDHAIRIA* Chef de Piste Adjoint : *Adjudant Major A. TABOUII*

MEDECIN VÉTÉRINAIRE : *Médecin Vétérinaire Capitaine H.AMEUR*

MEDECIN DU CONCOURS : *Médecin Militaire*

MARECHAL FERRANT : *Sergent-chef J. HANACHI*

PROGRAMME DU CONCOURS

Samedi 08 AVRIL 2017

14h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : CSO* + Jeunes chevaux (95-105 cm)

15h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Par Equipe (80/90 cm) (entre les associations sportives militaires)

16h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : CSO** (110 cm)

17h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO*** (125 cm)

Dimanche 09 AVRIL 2017

08h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : Epreuve d'initiation (60 cm) 1^{er} tour du Grand Trophée A.S.M.T.

10h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 6 : Epreuve d'initiation (60 cm) Finale du Grand Trophée A.S.M.T.

11h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 7 : Préparatoire (80-90 cm)

13h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 8 : CSO* (105 cm)

14h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 9 : CSO** (115 cm)

15h30 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 10 : CSO*** : Epreuve 6 barres

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

N.B : LES HORAIRES DES EPREUVES POURRONT ETRE MODIFIES EN FONCTION DU NOMBRE DES ENGAGES.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 65 x 45 m

Nature : Sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Espace de détente 1 : - Dimensions : 55 x 30 m

- Nature : Sable

Espace de détente 2: - Dimensions : 80 x 40 m

- Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse-tn.com avant Jeudi 06 AVRIL 2017 à minuit.

Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de l'ASMT sur le lieu de compétition : Avant Vendredi 07 AVRIL 2017 à 12h00.

Frais :

20 Dinars pour toutes les épreuves.

Seuls les cavaliers classés de l'épreuve d'initiation n°1, sont autorisés à disputer l'épreuve d'initiation Grand Trophée A.S.M.T. sans frais d'engagement.

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas les frais d'engagement seront doublés. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

SAMEDI 08 AVRIL 2017

EPREUVE 1 : CSO * & Jeunes Chevaux

Date et heure : 08 Avril 2017 à 14h00

Catégorie de Cavaliers : Epreuve CSO* : **Licence Qualification, Licence Compétition**
Epreuve Jeunes Chevaux : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Epreuve CSO* : Toutes catégories (âge 4 ans et plus)
Epreuve Jeunes Chevaux : Jeunes Chevaux(3)

Barème : Epreuve CSO* : **Barème en deux phases à temps différé** (Art.274.5.6)
Epreuve Jeunes Chevaux : **Barème A sans chrono sans Barrage** (Art. 238.1.1)

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur : Max 95-105 cm

Largeur : Max 105 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150 DT
2 ^{ème}	Médaille+100 DT
3 ^{ème}	Médaille+75 DT
4 ^{ème}	50 DT
5 ^{ème}	25 DT
Dotation Totale	400 Dinars

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.

- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.

- L'intérieur de la protection doit être lisse ; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture n'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.

- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.

- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.

- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections (**Article 257.2.4**).

EPREUVE 2 : Par Equipe (Associations Sportives Militaires)

Date et heure : 08 AVRIL 2017 à 15h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Initiation /Licence Qualification/Licence compétition**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux

Barème : **Barème (Par Équipe)**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : Max 60/80 cm

(2) Épreuve par équipe

- Le parcours se compose de deux parties (entre 7 et 11 obstacles chacune) : la première partie à 60 cm de hauteur (exclusivement licence initiation et qualification) et la deuxième à 80 cm (licence qualification et compétition).
- Le parcours indiqué sur le plan doit être effectué consécutivement par le premier coéquipier pour la première partie et le deuxième coéquipier pour la deuxième
- Le temps du parcours est pris au moment où le premier cavalier franchit la ligne de départ jusqu'à ce que le dernier membre de l'équipe franchisse la ligne d'arrivée.
- Chaque équipe devra désigner d'avance le couple (cavalier/cheval) qui fera la 1ère moitié de parcours et celui qui fera la 2ème moitié.
- L'élimination d'un équipier entraîne l'élimination de toute l'équipe.
- La deuxième désobéissance d'un coéquipier ou la première chute d'un cavalier/cheval élimine toute l'équipe
- L'équipe est éliminée au bout de la troisième désobéissance.
- Si, pendant le parcours, des désobéissances avec renversement d'obstacle sont commises, les corrections de temps doivent être ajoutées au temps mis pour effectuer le parcours
- Cette épreuve est jugée selon le barème A pour les pénalités et le dépassement de temps
- L'équipe qui aura effectué le meilleur chrono avec le minimum de fautes sera déclarée gagnante

Classement	Prix
1 ^{er}	2 Coupes+ 2 Médailles+200DT
2 ^{ème}	2 Médailles+120DT
3 ^{ème}	2 Médailles+80DT
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 3 : CSO **

Date et heure : 08 Avril 2017 à 16h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Toute catégorie de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : **Barème A avec chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)**

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur : Max 110 cm

Largeur : Max 115 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200 DT
2 ^{ème}	Médaille + 150 DT
3 ^{ème}	Médaille+100 DT
4 ^{ème}	80 DT
5 ^{ème}	70 DT
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 4 : CSO***

Date et heure : 08 Avril 2017 à 17h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : **Barème A avec chrono avec Barrage** (Art. 238.2.2.)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : Max 125 cm

Largeur : Max 130 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200DT
2 ^{ème}	Médaille+ 170DT
3 ^{ème}	Médaille+100DT
4 ^{ème}	80 DT
5 ^{ème}	50 DT
Dotation Totale	600 Dinars

Dimanche 09 AVRIL 2017

EPREUVE 5 : Initiation (1^{er} tour Trophée A.S.M.T.)

Date et heure : 09 Avril 2017 à 08h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux

Barème : **Barème Initiation (1)**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : Max 60 cm

(1) Barème INITIATION :

Pénalités :

- Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4 points de pénalités lui seront attribués
- Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1))

LES CAVALIERS CLASSÉS DE L'ÉPREUVE DISPUTERONT LA FINALE ÉPREUVE D'INITIATION GRAND TROPHÉE A.S.M.T.

EPREUVE 6 : Initiation (Finale du Grand Trophée A.S.M.T.)

Date et heure : 09 Avril 2017 à 10h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux

Barème : **Barème temps idéal (1)**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : Max 60 cm

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

- 1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.
- 2- En cas d'égalité (1-), le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.
- 3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours (2-), le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Classement	Prix
1 ^{er}	Trophée ASMT+70 DT +Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	70 DT

EPREUVE 7 : Préparatoire

Date et heure : 09 Avril 2017 à 11h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux âge 4 ans et plus

Barème : **Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)**

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: Max 80-90 cm

Largeur : Max 95 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 50 DT
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	50 DT
Classement Poney	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 8 : CSO *

Date et heure : 09 Avril 2017 à 13h00

Catégorie de Cavaliers : **Licence Qualification, Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Toute catégorie de chevaux de 4 ans et plus

Barème : **Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)**

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur : Max 105 cm

Largeur : Max 115 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150DT
2 ^{ème}	Médaille+100DT
3 ^{ème}	Médaille+75DT
4 ^{ème}	50DT
5 ^{ème}	25 DT
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 9 : CSO**

Date et heure : 09 Avril 2017 à 14h30

Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : **Barème A avec chrono avec Barrage** (Art. 238.2.2.)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : Max 115 cm

Largeur : Max 120 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200DT
2 ^{ème}	Médaille+ 170DT
3 ^{ème}	Médaille+100DT
4 ^{ème}	80 DT
5 ^{ème}	50 DT
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 10 : CSO*** Epreuve 6 barres

Date et heure : 09 Avril 2017 à 15h30

Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux : Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : **Barème A sans chrono avec Barrage** (Art. 262.3.)

Vitesse :

Hauteur :

Largeur :

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+300DT
2 ^{ème}	Médaille+ 250DT
3 ^{ème}	Médaille+200DT
4 ^{ème}	150 DT
5 ^{ème}	100 DT
Dotation Totale	1000 Dinars

ANNEXE

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 DT et déposée auprès du président du jury dans Les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Médecin, Médecin Vétérinaire et maréchal ferrant

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage cause par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur. Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme.

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits.

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event: _____ Date: _____</p> <p>Person Responsible</p> <p>Name: _____ FEI ID: _____</p> <p>OFFENCE (please tick one) Of General Regulations (GRs) (Articles 4.2, 4.3 and 4.4) (please refer to Art. 1 January 2016) and FEI Eventing Rules (ERs) (Articles 1 and 2) (please refer to Art. 1 January 2016)</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse (GRs Art. 102 & 104.2 and/or Eventing Rules Art. 102)</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect Behaviour (GRs Art. 105.1)</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding (Eventing Rules Art. 22)</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules (GRs Art. 104)</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (GRs Art. 103)</p> <p>Signature of Official: _____ Signature of Person Responsible: _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>FEI</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) (16th edition, 1 January 2008, updates effective 1 January 2016)</p> <p>7.1. In cases of offences mentioned in paragraphs 4.2 and 4.3 above and which are of a less serious nature under the cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 104:</p> <p>7.1.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegates must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Address cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card the Address must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.1.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General.</p> <p>Extract of Art. 52.7, FEI Eventing Rules (16th edition-effective 1 January 2016)</p> <p>7.1.2 Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General.</p>
---	---